



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMOL 30-3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                    FORMOL 30-3

Numéro du produit                50219

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Industrie Chimique Colle à bois. Résine.

Utilisations déconseillées        Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                        Univar  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
+33 (0)1 85 57 46 00  
sds@univar.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence  
national                            Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No.                                50219

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                Non Classé

Dangers pour la santé  
humaine                            Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam.  
1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

**FORMOL 30-3**

<b>Mentions de danger</b>	H301+H311+H331 Toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef.
<b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b>	RCH002a Réserve aux utilisateurs professionnels.
<b>Contient</b>	FORMALDEHYDE, ALCOOL METHYLIQUE

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>FORMALDEHYDE</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 50-00-0	Numéro CE: 200-001-8
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Muta. 2 - H341	
Carc. 1B - H350	
STOT SE 3 - H335	

**FORMOL 30-3**

<b>ALCOOL METHYLIQUE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Information générale</b>	Peut provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

## FORMOL 30-3

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Contenir et collecter les eaux d'extinction. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Les femmes enceintes ou allaitant ne devraient pas travailler avec ce produit s'il y a le moindre risque d'exposition. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter le contact avec les acides.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## FORMOL 30-3

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### FORMALDEHYDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,5 ppm

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1 ppm

C2

##### ALCOOL METHYLIQUE

\*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

\* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles.

#### FORMALDEHYDE (CAS: 50-00-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 240 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.2 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4.1 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
	- Eau douce; 0.47 mg/l
	- Eau de mer; 0.47 mg/l
	- rejet intermittent; 4.7 mg/l
	- Sediment; 2.44 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 2.44 mg/kg	
- Sol; 0.21 mg/kg	
- STP; 0.19 mg/l	

#### ALCOOL METHYLIQUE (CAS: 67-56-1)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 260 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
<b>DMEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour

## FORMOL 30-3

### PNEC

- Eau douce; 20.8 mg/l
- Eau de mer; 2.08 mg/l
- rejet intermittent; 1540 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
- Sédiments (eau douce); 77 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 7.7 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. EN 374 Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Filtre combiné, type A2/P3. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Forte. Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 2.4 - 4.5

**FORMOL 30-3**

<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	~ 90°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	4 mbar @ 35°C 18.5 mbar @ 60°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.075 - 1.095 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.

**9.2. Autres informations**

<b>Autres informations</b>	Non disponible.
----------------------------	-----------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
-------------------	--

**10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de données enregistrées.
---	------------------------------

**10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le gel.
----------------------------	--

## FORMOL 30-3

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les acides et les bases. Amines. Oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 100,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 825,69

#### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (gaz ppm)** 23 333,33

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 9,09

**ETA inhalation** 16,67

**(poussières/brouillards mg/l)**

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

## FORMOL 30-3

<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### FORMALDEHYDE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 100,0

Espèces Rat

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> 100 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 100,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 270,0

Espèces Lapin

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> 270 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 270,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> gaz ppmV) 588,0

Espèces Rat

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) CL<sub>50</sub> 588 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Gaz., Rat inhalation)

ETA inhalation (gaz ppm) 588,0

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosive: Lapin

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Cobaye: Sensibilisant. Test de Buehler - Cobaye: Sensibilisant. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Positif. Aberration chromosomique: Positif. Mutation génique: Négatif. Altération et/ou réparation de l'ADN: Non-concluant.

**FORMOL 30-3**

**Essais de génotoxicité - in vivo** Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

**Cancérogénicité NTP** Substance cancérogène avérée pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** NOAEL 82 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 1.2 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Gaz., Rat

**Organes cibles** NEZ. Irritation des voies respiratoires supérieures.

**ALCOOL METHYLIQUE****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 300,0

**Espèces** Homme

**ETA orale (mg/kg)** 300,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 300,0

**Espèces** Homme

**ETA cutanée (mg/kg)** 300,0

**Toxicité aiguë - inhalation**

**ETA inhalation (gaz ppm)** 700,0

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 3,0

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 0,5

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant. Lapin cutanée

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant. Lapin

**Sensibilisation respiratoire**

**FORMOL 30-3**

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

**Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif. Souris

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité** NOAEL 466 mg/kg/jour, Orale, Rat

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Embryotoxicité: - : , Orale, Souris Négatif. Foetotoxicité: - : , Orale, Souris Positif.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un** STOT SE 1 - H370

**Organes cibles** Système nerveux central Yeux

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** LOAEL 2340 mg/kg, Orale, Singe NOAEL 1.06 mg/l, Inhalatoire, Rat 90 jours

**Organes cibles** Yeux Système nerveux central

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Toxique par inhalation. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

**Ingestion** Toxique en cas d'ingestion. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

**Contact cutané** Toxique par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

**Organes cibles** Reins Foie Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire

**Considérations médicales** Lésions des reins et/ou du foie.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**12.1. Toxicité**

**FORMOL 30-3**

**Toxicité** Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Devrait être facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

**N° ONU (ADR/RID)** 2922

**N° ONU (IMDG)** 2922

**N° ONU (ICAO)** 2922

**N° ONU (ADN)** 2922

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**Nom d'expédition (ADR/RID)** LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (CONTIENT FORMALDEHYDE, ALCOOL METHYLIQUE)

**Nom d'expédition (IMDG)** LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (CONTIENT FORMALDEHYDE, ALCOOL METHYLIQUE)

**Nom d'expédition (ICAO)** CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (CONTAINS FORMALDEHYDE, METHANOL)

**Nom d'expédition (ADN)** LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (CONTIENT FORMALDEHYDE, ALCOOL METHYLIQUE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe ADR/RID** 8

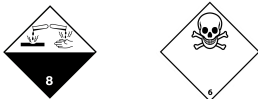
**Risque subsidiaire ADR/RID** 6.1

**Code de classement ADR/RID** CT1

**Etiquette ADR/RID** 8

**FORMOL 30-3**

Classe IMDG	8
Etiquette IMDG	6.1
Classe/division ICAO	8
Risque subsidiaire ICAO	6.1
Classe ADN	8
Risque subsidiaire ADN	6.1

**Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	86
Code de restriction en tunnels	(E)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## FORMOL 30-3

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

### Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 69

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## FORMOL 30-3

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

C'est la première version.

<b>Date de révision</b>	30/08/2018
<b>Numéro de version</b>	2.000
<b>Remplace la date</b>	16/11/2016
<b>Numéro de FDS</b>	50219

## FORMOL 30-3

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 Peut provoquer le cancer. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
<b>Signature</b>	J Spenceley